



Mairie de
Cosnac

SECRETARIAT
GÉNÉRAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

CONSEIL MUNICIPAL du 15 janvier 2022

Délibération n° 8

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 17 Procurations : 3 Votants : 20 Absents : 2

L'an deux mille vingt-deux et le 15 janvier, le conseil municipal de la commune de COSNAC s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur SOLER Gérard, maire. La convocation a été établie le 7 janvier 2022.

Présents : Mesdames et Messieurs SOLER Gérard (maire et président de séance), MARTIN Karine, FALZON Michel, FERLAND Corinne, PELISSIER Guillaume, COSTE Colette, LAFFAIRE André, VALEILLE Ginette, MARTIN Philippe, ARNAUD Serge, DENYSIAK Marc, TOULLIEU Isabelle, VALADE Christine, LUCIATHE Sandra, BOUCHARREL Amandine, MESTRE Florian, BASTIEN Aurélien.

Procurations : Monsieur MARQUE Alain à FERLAND Corinne, Madame DUMONT Christine à SOLER Gérard, Monsieur PESTOURIE Julien à BOUCHARREL Amandine.

Excusées : Mesdames CORBLIN Sandrine, CHAZOULE Ingrid.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN Karine.

Objet : Avis sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de MALEMORT-SUR-CORREZE

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 132-11 et L 153-16 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Malemort en date du 21 octobre 2021 prononçant l'arrêt du projet de révision générale du PLU de Malemort-sur-Corrèze ;

La commune de Malemort-sur-Corrèze a prescrit une révision générale du PLU par délibération en date du 08/04/2013. La procédure a été mise en place au cours des années 2013 à 2021 et le conseil municipal de la commune de Malemort a arrêté le projet de révision générale du PLU de Malemort-sur-Corrèze par délibération citée ci-dessus.

Conformément à la réglementation, considérant que la commune de Cosnac est limitrophe à la commune de Malemort, le conseil municipal est amené à émettre un avis sur le projet de révision générale du PLU de Malemort-sur-Corrèze.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'émettre un avis favorable sur le projet de révision générale du PLU de Malemort-sur-Corrèze.

Délibération approuvée par 12 voix POUR, 5 ABSTENTIONS, 3 voix CONTRE



Le Maire

Gérard SOLER

Toute correspondance
doit être adressée à Monsieur le Maire :
Mairie de Cosnac – 155, rue du 19 Mars 1962 – 19360 COSNAC
05 55 92 81 70 – Mail : maire@commune-cosnac.fr – Site officiel : cosnac.fr

Accusé de réception en préfecture
019-21 1906300-20220115-2022-01-08-DE
Date de télétransmission : 18/01/2022
Date de réception préfecture : 18/01/2022

AFFICHÉ LE : 18/01/22